



**CAHIER des CHARGES des**  
**de l' ALLIER**  
**COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES**



# Responsabilité du CLUB ORGANISATEUR

## Ouverture des portes 1h00 avant le début de la compétition

### **SONORISATION :**

Le C.D.03 enverra le fichier des musiques déjà trié au club organisateur qui se chargera de vérifier le bon ordre.

Une personne responsable de la musique

Un micro

### **SECRÉTARIAT : Deux personnes**

Prévoir deux tables et une alimentation électrique avec 3 prises pour :

L'installation du micro-ordinateur et de l'imprimante

Les tables de juges devront être équipées d'une alimentation électrique avec 3 prises pour toutes les disciplines sauf la GR.

Le responsable du secrétariat de la compétition vous communiquera ses besoins en fonction de la discipline (GAF/GAM/GR ...).

### **PRESSE :**

Le club organisateur prévient la presse.

### **PALMARES :**

Il est laissé à l'initiative du club organisateur de présenter une évolution de son choix, le temps au secrétariat d'éditer le palmarès.

### **COLLATION pour le plateau, les juges et le secrétariat :**

Compétition sur la JOURNÉE et ½ JOURNÉE

Prévoir un coin collation : café, thé, pâtisseries ...

Un repas chaud le midi (prise en charge financière par le C.D.03 18.00 €)

### **RÉCOMPENSES**

Le Club Organisateur prend en charge 50 % du TOTAL des participants pour les compétitions par Équipes et en Individuelles pour toutes les disciplines (Ex : 21 équipes ou individuels : 3 récompensés par le Comité Départemental et 8 par le Club organisateur).

Pour le Grand Évènement tous les participants sont récompensés par le C.D.03.

### **REMERCIEMENTS aux JUGES :**

Pourquoi ne pas envisager de récompenser les juges pour leur travail bénévole ?

### **MATÉRIEL :**

#### **Salle de Compétition**

L'organisateur doit respecter les exigences établies par les Comités Techniques concernant chaque compétition (tableau des exigences en matériel gymnique adressé à l'appel de candidature).

La température doit être de l'ordre de 16 à 20°C.

#### **Salle d'Échauffement**

L'organisateur doit respecter les exigences établies par les Comités Techniques concernant chaque compétition (Tableau des exigences en matériel gymnique adressé à l'appel de candidature).

### **Prix des ENTRÉES :**

L'Assemblée Générale a fixé un prix de 3.00 € - Gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et pour les personnes présentant une licence de l'année en cours.

### **Dépenses - recettes :**

Les frais d'organisation sont à la charge du club organisateur, les recettes des entrées, buvette etc, lui sont acquises.

### **SERVICE MÉDICAL :**

Un poste de 1er secours avec du personnel médical et/ou paramédical (infirmière, kiné, médecin, pompier, etc...) et du matériel de première intervention (pansements, glace...), bien identifiable, devra être installé à vue du plateau de compétition.